



**RAPPORT DU
COMITÉ DE MISSION**



P.4	1. Edito croisé
P.5	2. InVivo en bref
P.6	3. InVivo, société à mission : pourquoi, comment ?
P.7	4. Raison d'être, mission et stratégie
P.10	5. Le Comité de mission
P.13	6. La 2^{ème} année du Comité de mission
P.16	7. La nouvelle feuille de route
P.42	Annexe : tableau des actions, objectifs, indicateurs de suivi de la mission

SOMMAIRE

Thierry Blandinières,

Directeur général d'InVivo



Si notre rapprochement avec le groupe Soufflet nous a hissés dans le top 3 des groupes coopératifs agricoles européens, il a surtout renforcé notre rôle et notre responsabilité dans la transition agricole et alimentaire.

L'accompagnement de cette transition vers un agrosystème résilient, qui constitue notre raison d'être de société à mission, s'illustre au quotidien dans les actions et les innovations de tous nos métiers, au bénéfice des agriculteurs, des consommateurs et de l'environnement.

Le Comité de mission, créé en novembre 2020, a pour objectif de décliner nos engagements en objectifs concrets et quantifiables et d'en évaluer les résultats, de façon transparente et indépendante. Grâce à un travail collaboratif de grande qualité et à la richesse de ses expertises, il contribue à éclairer la gouvernance du groupe dans ses orientations et lui permet de garder le cap de sa mission. L'exercice 2022-2023 l'a encore concrètement démontré.

Constance de Gourcuff,

Présidente du Comité de mission

Après un exercice 2021-2022 marqué par notre rapprochement avec le groupe Soufflet, le Comité de mission a concentré ses travaux 2022-2023 sur l'évolution de sa feuille de route pour prendre en compte les spécificités et le périmètre des métiers Soufflet.

Cette année fut donc à la fois riche et intense, avec une remise à plat des objectifs et des indicateurs élaborés en 2021. Ce travail a été rendu possible grâce à l'implication sans faille des membres du Comité, qui a été en partie renouvelé. Il a également été favorisé par le soutien et la confiance de la Direction du groupe et par une collaboration étroite avec ses équipes, notamment la Direction RSE.

Même si des améliorations restent possibles et souhaitables, notre feuille de route a été conçue pour intégrer de nouvelles activités liées au développement du groupe et pourra s'enrichir, à terme, d'une vision à plus long terme de ses indicateurs. En attendant ces évolutions, je vous laisse découvrir ce 2^{ème} rapport du Comité de mission.



ÉDITO

InVivo en bref

Union nationale de coopératives agricoles, InVivo apporte des solutions innovantes et responsables à ses coopératives sociétaires et à leurs exploitants pour soutenir la transition agro-environnementale et économique de l'agriculture et de l'alimentation.

InVivo intervient sur toute la chaîne de valeur, de la fourche à la fourchette, en étant leader sur chacune de ses quatre grandes activités stratégiques : Négoce international de grains ; Agriculture ; Agroalimentaire (malterie, pôle blé, vin) ; Jardinerie et distribution alimentaire. Un pôle global transverse de solutions innovantes et digitales complète ce dispositif.

Ce deuxième rapport porte sur InVivo Group, holding pivot de l'Union InVivo.

L'agriculture et l'alimentation sont au cœur des 17 Objectifs de Développement Durable de l'ONU, dont InVivo contribue au quotidien à la réalisation effective.



InVivo adhère au Pacte mondial des Nations unies (Global Compact).



Chiffres clés

12,4
Mds €
de chiffre d'affaires

174
coopératives
adhérentes

14 500
collaborateurs

4 VERTICALES MÉTIER

- 1. Agriculture :**
Bioline by InVivo, Soufflet Agriculture, Soufflet Vigne
- 2. Négoce international de grains :**
Soufflet Négoce by InVivo
- 3. Agroalimentaire (malterie, pôle blé, vin) :**
Malteries Soufflet, Episens by InVivo, Cordier by InVivo
- 4. Retail :**
TERACT

35 pays d'implantation

EUROPE

- Allemagne
- Belgique
- Bulgarie
- Espagne
- France
- Hongrie
- Irlande
- Italie
- Pays-Bas
- Pologne
- Portugal
- Rép. Tchèque
- Roumanie
- Royaume-Uni
- Serbie

- Slovaquie
- Ukraine

AFRIQUE

- Afrique du Sud
- Algérie
- Côte d'Ivoire
- Ethiopie
- Kenya

AMÉRIQUE

- Argentine
- Brésil
- Canada
- États-Unis

ASIE

- Chine
- Corée du Sud
- Inde
- Japon
- Kazakhstan
- Russie
- Singapour

OCÉANIE

- Australie
- Nouvelle-Zélande

3. InVivo, société à mission : pourquoi, comment ?

Une nouvelle façon de penser l'entreprise dans la société

Dès 2014, en vue de la transformation de son modèle économique, InVivo avait entamé une réflexion pour donner encore plus de sens à sa gouvernance et à ses actions. Il a ainsi suivi avec intérêt les réflexions menées autour de la nouvelle définition de « l'entreprise » et notamment les travaux d'élaboration du rapport Notat-Sénard, « L'entreprise, objet d'intérêt collectif », publié le 9 mars 2018, qui a inspiré certaines dispositions de la loi PACTE (Plan d'Action pour la Croissance et la Transformation des Entreprises). En tant que groupe coopératif, InVivo a d'ailleurs été appelé à participer aux débats qui ont conduit à la rédaction de cette loi PACTE, dont l'objectif était notamment de repenser la place de l'entreprise dans la société, avec la prise en compte stratégique de sa responsabilité sociale et environnementale.

Avant même l'adoption définitive de la loi, le 11 avril 2019, le Conseil d'administration de l'Union InVivo, réuni le 20 juin 2018, avait validé la volonté de transformer en « société à mission », l'ensemble des filiales du groupe. InVivo a alors entamé avec toutes ses parties prenantes un chemin de réflexion et de responsabilité vers cette conversion, qui a abouti à la publication, le 21 décembre 2018, du Livre Blanc « Vers la société à mission, responsable et agile. Un chemin de transformation pour InVivo ». Si sa tradition et ses valeurs coopératives lui ont permis d'anticiper largement les attentes exprimées par ses parties prenantes, InVivo a ainsi inauguré une nouvelle étape significative de réflexion et de co-construction, collective et inspirante, afin de définir une « raison d'être », une mission et des engagements, non seulement volontaires, mais aussi désormais statutaires.

InVivo, société à mission : une évidence ancrée au cœur du modèle coopératif

Les coopératives se fondent sur les valeurs d'entraide, de responsabilité, de démocratie, d'égalité, d'équité et de solidarité. Par ses origines et son histoire, le groupe InVivo est porteur de cette identité coopérative, de cet ADN de l'intérêt collectif qui l'a fondé, l'inspire et le caractérise.

L'agriculture est au cœur des grands enjeux mondiaux contemporains : nourrir les hommes, créer des emplois, préserver les ressources naturelles, opérer la transition énergétique ou aménager les territoires. Parce que relever ces défis grâce à des solutions innovantes et durables, au bénéfice des coopératives, des agriculteurs et des consommateurs, constituait déjà la véritable « raison d'être » d'InVivo, la qualité de société à mission prévue par la Loi PACTE s'inscrivait comme le prolongement naturel de son statut coopératif.

Une raison d'être qui nous oblige

Au début de l'année 2019, InVivo a ainsi lancé une vaste consultation participative auprès de ses parties prenantes (coopératives, salariés, clients, fournisseurs, franchisés, investisseurs, startups), visant à élaborer sa raison d'être.

Près de 1500 réponses inspirantes ont été enregistrées, à partir desquelles le Bureau de l'Union et le Comité exécutif du groupe ont formulé, par itérations successives, la raison d'être, puis la mission du groupe, qui ont été validées par le Conseil d'administration et intégrées dans les statuts.

Devenu société à mission en octobre 2020, InVivo Group a constitué un Comité de mission indépendant, chargé de superviser la réalisation de la mission, avec le contrôle d'un organisme tiers indépendant.

4. Raison d'être, mission et stratégie

Favoriser la transition agricole et alimentaire vers un agrosystème résilient en déployant des solutions et des produits innovants et responsables, en ligne avec les principes de l'agriculture régénératrice, au bénéfice des agriculteurs et des consommateurs.



LA RAISON D'ÊTRE
D'INVIVO

Éclairé par sa raison d'être, InVivo définit ainsi sa mission :

1.

RENFORCER L'ADHÉSION DE SES MEMBRES
et leur capacité à transformer durablement
l'agriculture et assurer la qualité et la sécurité
alimentaire, en France et
dans le monde

2.

**INTÉGRER SA RAISON D'ÊTRE À SA STRATÉGIE
GLOBALE** ainsi qu'à celle de ses marques,
tout en l'adaptant aux entités
qui composent son groupe

3.

**DÉVELOPPER EN CONTINU,
PAR ET AVEC LA RECHERCHE
ET LE DIGITAL, SES SAVOIRS
ET SES CAPACITÉS D'INNOVATION**
pour préparer les solutions d'avenir,
à impact positif, et contribuer
à relever les grands défis environnementaux

4.

**CO-CONSTRUIRE AVEC SES PARTENAIRES,
DES PRODUITS ET SERVICES ÉCO-CONÇUS
ET/OU SOURCÉS RESPONSABLEMENT**
et des circuits de distribution responsables,
créateurs de valeur économique,
environnementale et sociétale

5.

**EXPLORER ET STRUCTURER AVEC
LES ACTEURS DES FILIÈRES AGRICOLES
DES PROJETS INNOVANTS
ET RESPONSABLES**
porteurs de croissance durable,
en ligne avec les principes
de l'agriculture régénératrice

6.

**DÉVELOPPER EN CONTINU,
LES COMPÉTENCES DE SES
COLLABORATEURS,**
leur capacité de prise d'initiative
et le niveau du dialogue social,
dans l'affirmation de ses valeurs
coopératives

7.

**APPLIQUER LE CODE DE CONDUITE
D'INVIVO À L'ÉGARD DE SES PARTIES
PRENANTES STRATÉGIQUES,**
dans le respect des droits de l'Homme
et des principes directeurs de l'OCDE,
y compris à l'égard de ses fournisseurs
et clients, et protéger les données
personnelles.

**C'EST AINSI QU'INVIVO ENTEND EXERCER
SA MISSION À L'ÉGARD DE SES PARTIES
CONSTITUANTES ET DE SES PARTIES
PRENANTES, POUR ATTEINDRE LES 3 GRANDS
OBJECTIFS DE SA STRATÉGIE À HORIZON 2030 :**

01

Devenir une référence mondiale dans les solutions
innovantes et numériques qui améliorent la
compétitivité, la sécurité et la qualité des productions
végétales et animales, tout en préservant la planète

02

Investir dans les métiers de l'agriculture et de
l'alimentation du futur pour créer des champions
disposant d'une taille critique et des marques à
vocation mondiale

03

Contribuer à la croissance économique et au
rayonnement de l'agriculture et de l'agroalimentaire
français dans le monde

CES 3 OBJECTIFS SONT PORTÉS PAR LA
POLITIQUE RSE D'INVIVO, VISANT À **IMPULSER
ET ACCOMPAGNER L'IMPACT POSITIF, DANS SES
OPÉRATIONS, SES OFFRES ET AVEC SES PARTIES
PRENANTES, POUR GÉNÉRER PLUS DE VALEUR
DURABLE.**

Dans les Opérations : réduire notre empreinte
et optimiser l'utilisation des ressources

- › Plan Climat : neutralité carbone en 2050
- › Plan Ressources : 100 % de valorisation

Dans les offres : innover et développer des produits,
services et filières responsables

- › 50 % du CA à impact positif
- › 100 % des innovations à impact positif

Avec les parties prenantes : mobiliser notre écosystème
pour stimuler la création de multiples valeurs durables

- › Diviser par 2 les accidents et augmenter la qualité de
vie au travail des salariés
- › Mise en place des instances de co-construction avec
nos partenaires externes

MISSION D'INVIVO

5. Le Comité de mission

Le Comité de mission d'InVivo est composé de deux personnalités du monde de l'entreprise et de cinq collaborateurs du groupe :



Sébastien Abis
Directeur du Club DEMETER

Sébastien Abis est le directeur du Club DEMETER. Il est également chercheur associé à l'IRIS (Institut de relations internationales et stratégiques), développant une expertise sur la géopolitique de l'agriculture, des ruralités, de la pêche et de l'alimentation dans le monde. Sébastien Abis est enseignant à l'Université catholique de Lille et à Junia, chroniqueur et auteur de nombreux ouvrages de prospective.

Le Club DEMETER est l'écosystème des décideurs du secteur agricole et agroalimentaire tourné vers les réflexions de long terme, les enjeux mondiaux et les dynamiques intersectorielles. Autour de ses entreprises membres, il met en réseau des écoles d'enseignement supérieur, mobilise des experts scientifiques et coopère avec plusieurs ministères nationaux et partenaires internationaux.



Sébastien Coquard
Président de la cave coopérative AGAMY

Viticulteur depuis l'âge de 20 ans, Sébastien Coquard s'est engagé très tôt au sein de sa coopérative. Il prend rapidement la tête des jeunes vigneron coopérateurs à la fédération du Beaujolais pour quelques années. Il intègre le Conseil d'administration de l'ODG Beaujolais pour un 1er mandat puis la présidence au second, avec une présidence de commission à l'interprofession. En janvier 2017, il est nommé président de la coopérative AGAMY. Il est également co-fondateur de AGAMY vignobles, SCIC foncière qui a l'ambition d'accompagner l'installation de viticulteurs. En mai 2022, il ouvre une seconde exploitation viticole avec prestation de services pour répondre notamment aux besoins du Château de Bully.

Née en 2016 du regroupement de quatre caves leaders sur leur territoire, la cave coopérative Agamy regroupe plus de 350 viticulteurs du Beaujolais, Coteaux du Lyonnais et Côtes du Forez.



Ludivine Allardon
Directrice des opérations,
Agrosolutions, Bioline by InVivo

De formation Ecole de Commerce, Ludivine Allardon a passé 6 ans au sein du cabinet de conseil PwC dans le développement des secteurs agricoles et agroalimentaires. Elle a rejoint Agrosolutions en 2017, tout d'abord pour apporter sa vision marketing au cabinet de conseil en agroenvironnement, puis en tant que responsable du pôle Territoires Durables. Aujourd'hui Directrice des Opérations, elle pilote et coordonne les activités du cabinet qui compte 45 collaborateurs.



Elodie Colin-Petit
Directrice du Développement
Commercial, Malteries Soufflet

Diplômée de l'ESSEC, Elodie rejoint Malteries Soufflet en 2017 pour créer la fonction commerciale dédiée aux clients grands comptes internationaux. Convaincue du rôle sociétal d'une entreprise, elle crée et met en place en 2020 la fonction de développement de produits à impact environnemental, dont la filière d'orge durable avec la marque française « 1664 » de Brasserie Kronenbourg qui implique aujourd'hui 250 agriculteurs. Elle crée également en 2022 la fonction de direction du développement commercial pour déployer des initiatives au niveau international.



Constance de Gourcuff
Directrice communication
interne et digitale, et de la
marque employeur InVivo

Après 10 ans chez Coca-Cola Enterprises dont 5 ans sur le digital corporate, Constance a rejoint InVivo en 2008 en tant que Responsable Communication Web pour piloter la transformation digitale corporate du groupe. Depuis 2014, elle a également pris la responsabilité de la communication interne du groupe, dans un contexte de forte transformation avec notamment le déploiement des plans stratégiques 2025 by InVivo et 2030 by InVivo, et l'intégration du groupe Soufflet.

Elle est présidente du Comité de mission.



Mathieu Gaubert
Directeur de filière
autoproduit et décorateur
TERACT

Ingénieur agronome de formation, Mathieu Gaubert est spécialisé dans le retail sur les métiers achats, marketing et développement produit. Mathieu dispose de plusieurs expériences côté distributeur en centrale d'achats (alimentaire et spécialisée) et côté industriel, dans le développement et la conception produit. Aujourd'hui, Mathieu pilote les équipes Achats et Conception de l'offre sur les univers végétal, jardin et art de vivre, pour les enseignes Gamm vert, Jardiland, Delbard et Jardinerie du Terroir.



Benoit Rousseaux
Responsable innovation
InVivo

Ingénieur en mécanique et automatisme, il débute sa carrière comme responsable de production et d'amélioration continue pour une startup dans le domaine du conditionnement. Il co-fonde ensuite une entreprise dans ce même secteur avant de rejoindre une structure d'accompagnement de startup, dont il est nommé directeur adjoint quelques années plus tard. En 2016, il rejoint le groupe Soufflet au poste de Responsable innovation avec comme principale mission de favoriser la création de valeur grâce à l'appropriation des nouvelles technologies. À travers une démarche d'Open Innovation, il est notamment impliqué sur les sujets comme le déploiement de la blockchain au service des filières, ou la mise en place des premiers sujets d'intelligence artificielle pour les activités industrielles du groupe.

Le fonctionnement du Comité de mission est encadré par la loi. Il est chargé exclusivement du suivi de l'exécution de la mission que la société s'est donnée. À ce titre, il examine la feuille de route et les progrès réalisés. Il présente annuellement un rapport, joint au rapport de gestion, à l'assemblée chargée de l'approbation des comptes de la société. Pour effectuer ce suivi, le comité procède à toute vérification qu'il juge nécessaire et peut se faire communiquer tout document utile au suivi de l'exécution de la mission.



Sébastien Coquard
Président de la cave coopérative
Agamy

COMMENT VOYEZ-VOUS LE RÔLE DU COMITÉ DE MISSION ?

C'est un outil sérieux au service de la réussite du projet de société à mission, en charge de vérifier, de mesurer et de valider, de manière indépendante, le bon déroulement du projet. Cette indépendance est d'ailleurs un point clé, même si le Comité a des relations étroites et régulières avec les activités du groupe InVivo. En tant qu'agriculteur et président de coopérative, je mets régulièrement en œuvre des procédures qualité, et la mission du Comité s'apparente aussi, sur certains aspects, à un contrôle externe de la qualité des actions RSE mises en place dans les métiers du groupe. Le Comité réunit des personnes aux profils très différents, ce qui permet une bonne confrontation d'expériences, d'arguments et de points de vue, à la fois globaux et surtout pratiques. Un des rôles du Comité est aussi de contribuer à faire adhérer toutes les activités, tous les métiers, toutes les parties prenantes, au projet d'entreprise qu'est la société à mission. C'est un vrai challenge, et on essaie de le relever ensemble.

QUE PENSEZ-VOUS APPORTER AU COMITÉ DE MISSION ?

J'y participe comme un agriculteur qui a les pieds dans la terre, avec un regard de terrain, un regard forcément différent de celui des autres membres du Comité. On ne vit pas l'agriculture et son évolution de la même façon, mais on en a sans doute la même vision, avec des expressions différentes. C'est cela qui est intéressant : croiser nos regards sur les problématiques à prendre en compte, les objectifs à viser et les moyens d'y parvenir. Je pense alors apporter, avec l'humilité que nous devons pratiquer dans ce type d'instance, une vision de

bon sens, qui s'appuie sur une expérience des pratiques d'exploitation, avec ses opportunités et surtout ses contraintes. J'essaie ainsi de veiller à ce que notre contribution ne reste pas au niveau des concepts, mais bien qu'elle soit réaliste et réalisable sur le terrain. En tout cas, je m'enrichis des échanges avec les autres membres, et je pense que c'est aussi réciproque.

QU'EST-CE QUI VOUS TIENT LE PLUS À CŒUR DANS LES MISSIONS DU COMITÉ ?

Participer à la préparation de l'agriculture de demain, avec l'objectif qu'elle soit accessible à tout le monde, et surtout aux agriculteurs. Il faut donc veiller au côté pratique et réaliste des objectifs qu'on peut fixer, aux propositions que l'on peut faire, pour pouvoir embarquer toutes les parties prenantes, de l'amont à l'aval, dans ce projet de transition agroécologique. J'essaie ainsi de retransmettre certains messages du Comité sur le terrain et de faire remonter au Comité ce que le terrain en perçoit... On a tous un rôle de messenger !

3 QUESTIONS À...

6. La 2^{ème} année du Comité de mission

Un exercice exceptionnellement reporté au 30 juin 2023

Le Comité de mission d'InVivo Group s'est réuni le 31 janvier 2022 afin d'arrêter les termes du rapport annuel 2021, ainsi que la feuille de route de l'année 2022. Compte tenu du changement de date de clôture du groupe au 30 juin faisant suite à l'acquisition du groupe Soufflet en décembre 2021, il a été convenu de reporter l'établissement du rapport annuel au 30 juin 2023, pour éviter que le Comité n'ait à présenter un rapport sur une durée non représentative de moins de six mois. Le présent rapport inclut donc toute l'année 2022 et le 1^{er} semestre 2023, et a été présenté au Conseil de Surveillance d'arrêté des comptes 2022-2023 d'InVivo Group qui s'est tenu au cours du second semestre 2023.

Un comité aux regards renouvelés

Afin de prendre en compte l'intégration des activités Soufflet au groupe InVivo et leur nécessaire représentation en son sein, le Comité a modifié sa composition à l'occasion du renouvellement du mandat biennal de ses membres. Trois d'entre eux¹ ont ainsi quitté le Comité, après avoir apporté leur expertise et leur contribution éclairée au lancement et à la crédibilité des premiers travaux engagés. Trois nouveaux membres, aux parcours et aux regards différents, les ont remplacés : Sébastien Coquard, Président de la cave coopérative AGAMY, et deux collaborateurs issus du périmètre Soufflet : Elodie Colin-Petit et Benoit Rousseaux (voir leur interview p10-11).

Organisme Tiers Indépendant : désignation de KPMG

Tous les deux ans, un Organisme Tiers Indépendant (OTI) doit réaliser une vérification de l'exécution par l'entreprise des objectifs de sa mission. Pour mener cette vérification, portant notamment sur la cohérence de la mission, la mesurabilité de ses objectifs et indicateurs, et l'atteinte des objectifs en question, le choix s'est porté sur la société KPMG.

Une année à l'activité dense pour une feuille de route révisée

Le Comité s'est réuni à un rythme mensuel soutenu pour travailler sur l'évolution des indicateurs et leur adaptation aux activités de l'ancien périmètre Soufflet, au caractère plus industriel et plus international. Tous les objectifs et indicateurs définis lors du premier exercice ont ainsi été analysés et révisés, avec une attention particulière portée sur leur quantification et leur mesurabilité, dans une vision très opérationnelle. C'est ainsi, notamment, que l'expression des missions a été simplifiée et déclinée par verbes d'action, avec le rattachement d'un nombre réduit d'indicateurs pertinents (seulement un à trois, désormais) par objectif. Le Comité souhaitait, en effet, que cette nouvelle feuille de route 2022-2023 puisse offrir aux parties prenantes internes du groupe une meilleure compréhension des enjeux et du chemin à parcourir et permette à chacun une véritable appropriation des objectifs à atteindre.

Ce travail a abouti à la construction d'un tableau de synthèse (voir annexe), avec la déclinaison des missions en actions, associées à des objectifs et à des indicateurs de suivi et de contrôle.

¹ Perrine Bismuth, Pierre Victoria, Ludivine Soubelet



Elodie Colin-Petit,
Directrice du Développement
Commercial, Malteries Soufflet

COMMENT VOYEZ-VOUS LE RÔLE DU COMITÉ DE MISSION ?

Le Comité de mission est une sorte d'arbitre entre les contraintes purement économiques de l'entreprise et ses objectifs RSE, comme le respect de l'environnement et l'intérêt collectif de la société. J'essaie d'aller en ce sens, aussi bien au sein du Comité, où je suis la seule représentante d'une activité industrielle, que dans mes propres missions chez Malteries Soufflet. Il faut en effet veiller à rester dans une démarche viable et compétitive, une condition nécessaire pour continuer d'avoir la capacité à mettre en œuvre nos ambitions de société à mission. Le Comité de mission a ainsi un rôle « d'évangéliste », pour préparer le terrain, faire connaître et rendre nécessaire la démarche RSE, en interne comme en externe. En effet, avec son statut de société à mission, InVivo est un peu plus qu'une entreprise, en s'inscrivant dans une démarche où d'autres n'osent pas encore aller.

COMMENT AVEZ-VOUS TRAVAILLÉ SUR L'ÉLABORATION DES INDICATEURS ET DES TRAJECTOIRES, NOTAMMENT AVEC L'INTÉGRATION DES ACTIVITÉS SOUFFLET ?

Nous avons d'abord essayé, pour chaque mission, de trouver l'angle d'attaque commun à InVivo et aux activités Soufflet, marquées par leur caractère plutôt industriel et leur périmètre international. Puis nous avons travaillé sur la définition d'indicateurs simples, représentatifs et surtout impactants sur le long terme, avec la contrainte qu'ils puissent être mesurés de façon fiable. Cela a nécessité de très nombreuses réunions, de réflexions et d'échanges et, grâce à l'excellente cohésion et synergie entre les membres du Comité de mission, nous y sommes parvenus.

Un indicateur permet d'évaluer le niveau d'atteinte d'un objectif, qui lui aussi doit être défini de façon précise, et nous y avons travaillé également. L'écueil à éviter est de fixer des trajectoires trop fortes, qu'il est ensuite difficile, voire impossible, de convertir sur nos marchés, même si certains peuvent afficher une appétence pour la prise en compte des problématiques environnementales et sociales. On doit donc se fixer des objectifs, certes ambitieux, mais atteignables et acceptables pour les marchés, pour assurer tout à la fois la pérennité de notre modèle économique et la poursuite de notre ambition.

QUEL EST L'ENJEU QUI VOUS MOTIVE OU MOBILISE LE PLUS ?

La transition agroécologique est un très gros enjeu, économique et environnemental, et je m'intéresse particulièrement à la démarche du bas-carbone, notamment au sein de Malteries Soufflet. Dans ce domaine, le Comité de mission a posé des trajectoires, sur lesquelles le groupe s'est aussi déjà engagé avec la démarche SBTi*. Dans la chaîne de valeur entre l'agriculteur et le consommateur, InVivo est en effet un opérateur majeur pour impulser cette transition, la promouvoir, et faire en sorte que les marchés la demandent, car cette transition a un coût et un prix. C'est ce que j'essaie de faire dans mon métier au quotidien. D'ailleurs, être membre du Comité de mission d'InVivo me donne une dimension et un impact supplémentaires, notamment sur les thématiques des filières responsables et du bas-carbone, lors de mes contacts avec des clients ou lors de tables rondes, en France comme à l'international...

*Science-based Targets Initiative



Benoit Rousseaux,
Responsable Innovation, InVivo

COMMENT VOYEZ-VOUS VOTRE RÔLE AU SEIN DU COMITÉ DE MISSION ?

Elodie Colin-Petit et moi-même avons intégré le Comité de mission pour concrétiser la prise en compte du périmètre étendu du groupe InVivo à la suite du rachat du groupe Soufflet. Dans ma mission d'innovation, je suis intégré dans le quotidien opérationnel des métiers. Cela me permet de mettre en lumière au sein du Comité beaucoup de leurs initiatives et de leurs leviers d'action et, en retour, de diffuser l'ambition du Comité de mission au travers des missions que je peux mener au sein des métiers. C'est important, car la plupart des missions définies par le Comité recouvrent de nombreux leviers d'innovation à mettre en œuvre pour se donner les capacités d'atteindre les trajectoires et objectifs fixés.

COMMENT S'EST PASSÉE LA PRISE EN COMPTE DU PÉRIMÈTRE SOUFFLET ?

Nous avons beaucoup travaillé ces derniers mois sur l'élaboration et l'évolution des indicateurs, en y intégrant l'apport du périmètre Soufflet. Même si la mission avait été définie avant le rachat, elle est vraiment très compatible avec les engagements de Soufflet en matière de RSE, et nous avons surtout eu à trouver des adaptations de termes de champ d'action et de volumétrie, notamment, et à opérer une consolidation. Cette consolidation des missions et des indicateurs n'est pas simple, puisque les unes et les autres impliquent finalement toute la chaîne de valeur du groupe, avec des publics qui vont de l'agriculteur au

consommateur. Plus globalement, pour la déclinaison des missions du groupe, nous réfléchissons toujours sur 3 sujets : quelle trajectoire ou ambition fixer à 1, 2 ou 3 ans, puis quel indicateur simple et mesurable peut évaluer l'avancée de cette trajectoire, en veillant à ce que cet indicateur puisse agréger le maximum des métiers du groupe. Et, enfin, dans quelle mesure InVivo dispose concrètement d'une véritable capacité d'action et d'impact pour réaliser chacun des objectifs dans nos métiers.

EN QUOI LE COMITÉ DE MISSION SERT-IL L'AMBITION RSE DU GROUPE ?

Pour moi, le Comité de mission est une sorte de boussole, permettant de s'assurer qu'on est dans la bonne direction par rapport aux enjeux définis par le groupe et que les métiers se les approprient bien. La mise en place des indicateurs représente, elle, la vitesse à laquelle on veut aller dans cette direction. Ce qui me plaît, c'est ce côté de suivi et de mesure d'actions concrètes, en cours ou à venir. On ne fait pas de greenwashing, où la communication remplacerait l'action. Nos indicateurs, au contraire, sont contraignants et sont directement liés à notre statut de société à mission, qui nous oblige. Le groupe est évalué sur sa capacité à tenir ses objectifs et c'est pour nous, membres du Comité, une vraie responsabilité. Techniquement, nous ne sommes évidemment pas des « faiseurs », mais nous sommes là pour guider, orienter, évaluer, et pour s'assurer que chacune des activités partage cette ambition RSE et met en place des actions contributives de la réalisation de ses objectifs. Nous sommes à ce titre très complémentaires de la Direction RSE d'InVivo, en charge de la stratégie RSE et de sa mise en œuvre opérationnelle et échangeons d'ailleurs régulièrement avec les équipes RSE sur ces sujets.

3 QUESTIONS À...

7. La nouvelle feuille de route

La feuille de route 2022-2023 élaborée par le Comité de mission décline les 7 objectifs statutaires de la mission d'InVivo, définis dans le cadre de sa raison d'être, en leur attribuant des objectifs opérationnels, mesurés par 1 à 3 indicateurs clés de performance.

Le présent rapport présente ces objectifs et ces indicateurs, avec des illustrations d'actions contributives réalisées au cours de l'exercice par les différentes activités du groupe InVivo.

LA FEUILLE DE ROUTE



IMPULSER

l'agriculture et l'alimentation

Mission #1

Renforcer l'adhésion de ses membres et leur capacité à transformer durablement l'agriculture et assurer la qualité et la sécurité alimentaire, en France et dans le monde.

Cette mission d'InVivo se concrétise par sa capacité à entraîner, via notamment ses coopératives adhérentes, l'ensemble de l'écosystème agricole vers une transition durable de l'agriculture sur les plans environnemental, sociétal et économique.

3 INDICATEURS DE SUIVI

Promouvoir, sensibiliser les parties prenantes à la transition agricole et alimentaire

Objectif : a minima 4000 personnes sensibilisées par an et augmentation chaque année

NOMBRE D'ÉVÉNEMENTS ORGANISÉS PAR INVIVO



TRAFIC GÉNÉRÉ PAR CES ÉVÉNEMENTS



→ Cette année **4 événements** rassemblant **4509 participants** été identifiés. Ces événements prennent différentes formes : salon d'expérimentation au champ Openfield de Bioline, visites des plateformes d'essais de Soufflet Agriculture, Live Expo de TERACTION, webinaires sur la transition agricole et alimentaire organisés par InVivo pour l'ensemble de ses collaborateurs lors de la journée du Développement Durable.

Former nos parties prenantes à la transition agricole et alimentaire

Objectif : a minima 400h par an et augmentation chaque année

NOMBRE D'HEURES DE FORMATION



→ Des formations sont régulièrement organisées par Agrosolutions, notamment auprès des collectivités, ou par TERACTION pour ses collaborateurs avec son campus Nature & Talents. Pour cet exercice, on comptabilise **3 222 heures de formation**.

AVIS DU COMITÉ DE MISSION

→ InVivo a réalisé son engagement de renforcer la capacité de ses membres à transformer durablement l'agriculture et assurer la qualité et la sécurité alimentaire : le Comité de mission constate l'atteinte de l'ensemble des objectifs opérationnels liés à cet engagement, tant sur le volet sensibilisation que sur le volet formation.

Cependant, nous avons pris note du commentaire de l'OTI concernant les difficultés rencontrées pour remonter à l'ensemble des pièces justificatives, nous allons établir des protocoles de reporting afin de renforcer la traçabilité des données sources. Par ailleurs, à compter de 2023-2024, nous allons retravailler les 3 indicateurs pour élargir le périmètre à l'international.



**Le salon de plein champ dédié
à la 3^{ème} voie de l'agriculture**

La plateforme Openfield, entièrement dédiée à la 3^{ème} voie de l'agriculture, concrétisant l'engagement du groupe InVivo à faire entrer l'agriculture dans la 3^{ème} révolution agricole, s'étend sur 13 ha à Milly-la-Forêt (Essonne). Elle vise à apporter la preuve concrète qu'il est possible de répondre à la fois aux problématiques environnementales et aux attentes des consommateurs, tout en contribuant à améliorer la qualité de vie et le revenu des agriculteurs. L'originalité de la plateforme réside dans la façon de présenter les résultats des essais selon quatre grandes thématiques : bas-carbone, réduction d'IFT* et gain de CEPP**, agriculture de conservation des sols et conventionnelle, sur cinq rotations culturales (production fourragère, méthanisation, cultures industrielles et autres grandes cultures).

La 2^{ème} édition de ce salon de plein champ s'est tenue le 13 juin 2023, avec plus de 500 participants, et les internautes ont également pu assister, en direct, à 6 plateaux TV de débats sur différentes thématiques (l'agriculture bas-carbone, l'AgriTech dans les fermes en 2050, la gestion des risques climatiques). Dans un souci de partage des connaissances, les résultats des essais présentés lors de cette journée ont été mis en ligne sur le site www.openfield-3VA.com.

La plateforme Openfield va être prolongée pour les 4 prochaines années, afin de montrer qu'il est possible d'améliorer l'impact des pratiques agricoles sans en augmenter le coût.

* Indicateur de Fréquence de Traitements
phytosanitaires

** Certificats d'Economie de Produits
Phytopharmaceutiques



Promotion de l'agriculture régénératrice en Europe de l'Est

Créé en 2015 par Soufflet Agriculture dans ses pays d'implantation d'Europe de l'Est, SoilTeq est un club agronomique regroupant des agriculteurs pour échanger informations et bonnes pratiques sur l'agriculture de conservation des sols et les accompagner dans sa mise en œuvre. Il s'est transformé aujourd'hui en un dispositif SoilTeq Pro, avec une vocation plus régionale, comme dans le sud de la Pologne, réunissant 30 agriculteurs, à qui sont délivrées 4 à 5 formations par an, en salle et en champ, ainsi qu'un accompagnement personnalisé 2 fois par an avec un agronome Soufflet.

En République Tchèque, à l'été 2022, une ferme de démonstration SoilTeq a été réalisée sur 7 ha loués à un agriculteur partenaire. La moitié de ces 7 ha

est cultivée en 2 rotations sur 10 ans en agriculture régénératrice, et l'autre moitié en 2 rotations sur 4 ans en agriculture traditionnelle. Deux visites y ont déjà été organisées (en octobre 2022 et au printemps 2023), rassemblant chacune 40 agriculteurs. Elles ont mis en avant les avantages pratiques de l'agriculture régénératrice : réduction du temps de travail et des coûts d'exploitation, amélioration de la fertilité et des rendements, stockage du carbone... Une conférence sur le sujet a également été proposée en mai 2023 : plus de 150 participants ont pu échanger avec une agronome française, 2 universitaires locaux et 3 agriculteurs témoins.

Les indicateurs de la mission 1 ne couvrant que le périmètre France, les chiffres SoilTeq 2022-2023 n'ont pas été pris en compte dans ce rapport. Ils le seront dans le rapport 2023-2024.



CONVERGER

Mission #2

Intégrer sa raison d'être à sa stratégie globale ainsi qu'à celle de ses marques, tout en l'adaptant aux entités qui composent son groupe.

Cette mission vise à accélérer l'appropriation, l'intégration et la mise en œuvre de la raison d'être d'InVivo à l'ensemble de ses métiers et de ses entités, détenues directement ou indirectement.

1 INDICATEUR DE SUIVI

Objectif : création d'une page dédiée sur le site internet du groupe

**NOMBRE DE COMMUNICATIONS DIFFUSÉES
AUPRÈS DES PARTIES PRENANTES INTERNES ET EXTERNES**



→ Cet indicateur mesure le nombre de communications autour de la Société à Mission, avec notamment le rapport du Comité de mission, diffusées auprès de ses parties prenantes internes ou externes. Pour cet exercice, compte tenu du changement de date de clôture du groupe au 30 juin faisant suite à l'acquisition du groupe Soufflet en décembre 2021, l'établissement du rapport annuel de l'année 2022 a été reporté au 30 juin 2023, décalant de fait la communication sur le rapport. Cependant, une page dédiée à la Société à Mission a été mise en ligne sur le site internet d'InVivo.

AVIS DU COMITÉ DE MISSION

→ InVivo a bien réalisé son engagement d'intégrer sa raison d'être à sa stratégie globale, le Comité de mission constate que l'objectif 2022-2023 a été atteint. Nous partageons cependant l'avis de l'OTI sur le niveau d'ambition de cet indicateur et sur sa pertinence. Cet indicateur sera donc retravaillé cette année par le Comité de mission.

INNOVER

sur nos offres

Mission #3

Développer en continu, par et avec la recherche et le digital, ses savoirs et ses capacités d'innovation pour préparer les solutions d'avenir, à impact positif, et contribuer à relever les grands défis environnementaux.

Cette mission se réalise à travers la mise au point de projets innovants reposant sur la recherche et la technologie et permettant de relever les grands défis environnementaux.

3 INDICATEURS DE SUIVI

Objectif : déployer les innovations pilotes répondant aux enjeux environnementaux, sociétaux et économiques.

NOMBRE D'INNOVATIONS PILOTES



→ Cet indicateur qualitatif est évalué avec des innovations pilotes répondant aux enjeux environnementaux, sociétaux et économiques qui sont déployées dans les réseaux du groupe. Cette année, les innovations retenues sont la première filière Orge responsable tracée en France, la structure Carbon&Co qui accompagne le montage de projets label bas-carbone, l'expérimentation sur les biochars mise en place par Agrosolutions, et enfin les 14 indicateurs développés pour mesurer l'empreinte biodiversité, expérimentés par Agrosolutions sur le salon Openfield.

Objectif : au moins 40 % d'investissements R&D alloués aux Offres à Impact Positif *

PART DES INVESTISSEMENTS R&D ALLOUÉS AUX OFFRES À IMPACT POSITIF*



→ Cet indicateur recouvre l'ensemble des investissements dans des projets à impact positif du groupe ou de ses filiales, éligibles au CIR (Crédit Impôt Recherche). Cette année **57 projets à impact positif** sont concernés, ils représentent **42 % des investissements R&D éligibles au CIR**.

Objectif : 100 % des projets N-1 ont été testés dans nos réseaux

PART DES PROJETS INVIVO QUEST SÉLECTIONNÉS TESTÉS DANS NOS RÉSEAUX



→ Cet indicateur permet d'évaluer le pourcentage de projets, issus du programme InVivo Quest, testés dans nos réseaux (notamment sur la plateforme Openfield). Sur l'exercice 2022-2023, les **6 projets, issus de la sélection InVivo Quest 2021-2022, ont été testés** : le biochar de Circular Carbon, les capteurs Fungi Alert, les solutions agroécologiques Cearitis, les solutions de maîtrise des risques sanitaires Greenshield, les robots agricoles Pixel Farming Robotics, et enfin les services de santé des sols Genesis.

* périmètre d'investissements éligibles au CIR

AVIS DU COMITÉ DE MISSION

→ InVivo a réalisé son engagement de développer en continu, par et avec la recherche et le digital, ses savoirs et ses capacités d'innovation pour préparer les solutions d'avenir, à impact positif. Le Comité de mission constate en effet que l'ensemble des objectifs opérationnels 2022-2023 ont été atteints et salue les trajectoires définies dans la feuille de route.

Cette année, 4 innovations pilotes répondant aux enjeux environnementaux, sociétaux et économiques ont été retenues (voir ci-dessus) pour mesurer qualitativement le 1er indicateur. Pour le pourcentage d'investissements R&D alloués aux Offres à Impact Positifs, les projets représentent 42% des investissements R&D éligibles au CIR.

Enfin, les 6 projets issus de la sélection InVivo Quest 2021-2022, ont été testés dans nos réseaux, notamment sur la plateforme Openfield.



Bière 1664 : une filière orge responsable 100 % personnalisée et blockchainée

Dans l'objectif de répondre à des enjeux communs de développement durable, Malteries Soufflet a collaboré avec Soufflet Agriculture et Brasseries Kronenbourg (filiale française du groupe Carlsberg) pour co-créer la première filière Orge responsable tracée en France. Cette démarche d'une filière exclusive pour la marque 1664 répond à un exigeant cahier des charges, garant d'une agriculture de transition avec la mise en œuvre de bonnes pratiques agroécologiques par les agriculteurs partenaires.

Toutes ces pratiques culturales (semis, fertilisation, récolte...) sont enregistrées ainsi que les opérations de

maltage et de brassage, via le système Transparency, une technologie blockchain mise au point par Malteries Soufflet et InVivo Digital Factory pour assurer traçabilité et transparence. Ces informations sont mises à disposition du consommateur qui, grâce à un flash code imprimé sur les packs de 1664 Blonde et au numéro de lot indiqué sur le packaging, accède à l'application 1664 et à ses différentes rubriques. Il peut y retrouver l'origine et les dates de production de l'orge, du malt et de la bière, découvrir les pratiques culturales et les process de production des acteurs de cette filière durable (agriculteur, malteur, brasseur) via des fiches d'information et des témoignages vidéo. Grâce à cette coopération de filière, aucune autre bière sur le marché n'a poussé aussi loin son engagement dans la transition agricole et alimentaire avec autant de transparence.



Le programme d'open innovation

InVivo Quest a pour objectif de trouver des solutions technologiques pragmatiques, répondant aux grands enjeux de l'industrie agroalimentaire. L'édition 2023 visait à recenser les sociétés innovantes travaillant sur l'adaptation des industries agricoles aux effets du changement climatique, l'optimisation de la logistique et du stockage, la décarbonation ou encore la préservation des ressources en eau.

Parmi les sociétés répertoriées, une cinquantaine ont été sélectionnées pour des sessions d'échange et de réflexion avec nos experts internes (équipes d'Agrosolutions, direction de l'offre Bioline, ACI Soufflet, InVivo Logistique & Stockage, équipes marketing et RSE du groupe), mais aussi des coopératives européennes partenaires et des fonds d'investissement spécialisés sur les verticales agri/agro. L'objectif de ces sessions était d'identifier des axes de collaboration avec le groupe pour des tests ou expérimentations, des co-développements ou des accords de distribution.

Parmi les technologies innovantes étudiées lors de cette édition : CDS Geoprospective, plateforme de gestion de risques climatiques ; NetCarbon et Albo Climate, solutions de mesure de la séquestration carbone dans les sols agricoles ; ou encore Biomae, solution d'analyse de la qualité des milieux aquatiques.

COMBINER

nos expertises

Mission #4

Co-construire avec ses partenaires, des produits et services éco-conçus et/ou sourcés responsablement et des circuits de distribution responsables, créateurs de valeur économique, environnementale et sociétale.

Cette mission vise à stimuler l'amélioration continue de l'offre selon des critères de positivité, ainsi que la création de gammes pionnières en termes d'écoconception et de respect de l'environnement.

1 INDICATEUR DE SUIVI

Objectif : augmentation annuelle de la part de CA associée à des offres à impact positif

PART DU CA RÉALISÉ PAR DES OFFRES À IMPACT POSITIF



→ Cet indicateur permet de mesurer la part de chiffre d'affaires (CA) des offres qui prennent en compte les impacts sociétaux, économiques et environnementaux, tout au long de la chaîne de valeur depuis leur conception jusqu'à leur utilisation par le client final. Sur cet exercice, la part de CA réalisé par des offres à impact positif atteint 38 %.

AVIS DU COMITÉ DE MISSION

→ InVivo a réalisé son engagement de co-construire avec ses partenaires, des produits et services éco-conçus et/ou sourcés responsablement et des circuits de distribution responsables, créateurs de valeur économique, environnementale et sociétale.

Le concept d'Offre à Impact Positif (OIP), s'appliquant à toutes les activités du groupe, guide le développement des produits et services : ils doivent répondre à la fois à un besoin économique et à une utilité sociétale et environnementale, en intégrant également le niveau d'impact positif du processus de fabrication ou de distribution du produit (énergie, déchets, achats responsables, emballages, qualité nutritionnelle des recettes...), dans le respect des parties prenantes amont et aval. Sur cet exercice, la part de CA réalisé par des offres à impact positif atteint 38 % : le Comité de mission salue l'atteinte de cet indicateur et de son engagement.

VITALISER

les sols et la nature

Mission #5

Explorer et structurer avec les acteurs des filières agricoles des projets innovants et responsables porteurs de croissance durable, en ligne avec les principes de l'agriculture régénératrice.

Cette mission vise à entreprendre des démarches d'innovation à fort impact environnemental et économique avec des partenaires, dans une logique d'amélioration de toute une filière.

1 INDICATEUR DE SUIVI

Objectif : plus de 25 % des cultures collectées dans une démarche durable par an

PART DES VOLUMES DE CULTURES COLLECTÉES DANS UNE DÉMARCHE DURABLE



→ Cet indicateur mesure le pourcentage des cultures collectées dans une démarche de filières durables, c'est-à-dire les filières qui relèvent de cahiers des charges d'obligations de moyens et/ou de résultats agroécologiques, ou bien soumises à des certifications durables, comme Semons du Sens pour le blé et l'orge, ou encore HVE et Vignerons Engagés pour le vin. Pour l'exercice 2022-2023, ce pourcentage atteint **31 %**.

AVIS DU COMITÉ DE MISSION

→ InVivo a réalisé son engagement d'explorer et de structurer avec les acteurs des filières agricoles des projets innovants et responsables porteurs de croissance durable, en ligne avec les principes de l'agriculture régénératrice.

Le Comité de mission constate que l'objectif opérationnel 2022-2023 est atteint : le pourcentage des cultures collectées dans une démarche de filières durables, c'est-à-dire les filières qui relèvent de cahiers des charges d'obligations de moyens et/ou de résultats agroécologiques, ou bien soumises à des certifications durables, atteint 31 % pour l'exercice 2022-2023.



La démarche de filières durables Semons du Sens, fer de lance de la transition agricole et alimentaire

Lancée mi-2020 au sein du groupe Soufflet, la démarche de filières durables Semons du Sens est inscrite au cœur des ambitions du groupe InVivo pour agir en faveur de la transition agricole et alimentaire. Répondant aux enjeux environnementaux, sociétaux et de souveraineté alimentaire, Semons du Sens initie et développe des filières durables, en élaborant des cahiers des charges dont le respect des exigences est vérifié par un organisme indépendant (Ocacia). Cet écosystème de progrès est original et unique sur le marché par son amplitude et sa transversalité : des semences aux produits finis, des plateformes d'essais de Bioline et de Soufflet Agriculture à la promotion de l'agriculture régénératrice et de précision... Semons du Sens

participe ainsi activement à l'évolution des acteurs agricoles vers des pratiques agroécologiques, favorables notamment à la biodiversité, la réduction de l'empreinte carbone, la qualité des sols et la préservation des ressources en eau.

Cette démarche phare, sur laquelle s'appuie notre politique d'Offres à Impact Positif, concerne aujourd'hui 3 filières et implique, à fin juin 2023, près de 9 750 agriculteurs partenaires (blé, orge, vigne), représentant 450 000 t de blé et 750 000 t d'orge (dont 100.000 à l'international) en filière durable sous cahiers des charges, initiatives mass balance et certifications durables. Par ailleurs, d'ici 2030, 80 % des orges utilisées par Malteries Soufflet devraient être issues de pratiques culturales durables, et la part des farines de Moulins Soufflet issues des filières durables Semons du Sens a été multipliée par 13 en 13 ans.



BONNES PRATIQUES AGRONOMIQUES POUR TOUTES LES FILIÈRES DURABLES

Développer les bonnes pratiques agronomiques pour toutes les filières durables

Au-delà des filières durables initiées par les activités du groupe InVivo, la démarche Semons du Sens fédère également le déploiement des bonnes pratiques agronomiques auprès des agriculteurs pour répondre aux cahiers des charges de filières durables d'autres acteurs du secteur agroalimentaire. Soufflet Agriculture et Moulins Soufflet sont ainsi des partenaires privilégiés du groupe Pasquier pour ses approvisionnements de farines. Ce partenariat a conduit, en 2018, à l'adhésion de Pasquier et du groupe Soufflet à l'Association « Pour une Agriculture Du Vivant » (PADV), dont la vocation est d'assurer le développement de l'agroécologie en s'appuyant sur des compétences et des références scientifiques robustes.

S'inscrivant dans Semons du Sens, ce double engagement s'est notamment concrétisé par une collaboration avec les agronomes Soufflet Agriculture et par des expérimentations (valorisées cette année par l'évènement Openfield). Cette collaboration a permis la mise en place d'un référentiel de bonnes pratiques pour les agriculteurs, dont le respect est contrôlé par Bureau Veritas, et d'un « Indice de Régénération », évaluant la situation d'une exploitation dans son parcours de régénération de la fertilité des sols. Ainsi, la récolte de blé 2020 mise en place pour Pasquier, dans le respect de ce référentiel et avec mesure d'IR, a été la 1ère filière blé en agriculture de conservation des sols reconnue par l'Association PADV et l'organisme de contrôle Bureau Veritas. En 2022, les services marketing du groupe InVivo et de Pasquier ont également collaboré pour promouvoir les bénéfices de l'agroécologie, avec la réalisation d'un film diffusé sur les réseaux sociaux de Pasquier et sur le compte LinkedIn de Semons du Sens, pour informer et sensibiliser le grand public à cette démarche, créatrice de valeur à la fois pour les consommateurs et pour les agriculteurs.



ENGAGGER

les collaborateurs

Mission #6

Développer en continu, les compétences de ses collaborateurs, leur capacité de prise d'initiative et le niveau du dialogue social, dans l'affirmation de ses valeurs coopératives.

Cette mission se concrétise par l'attention portée à chaque collaborateur du groupe dans toutes les dimensions de la politique sociale et du dialogue social.

2 INDICATEURS DE SUIVI

CES INDICATEURS SONT ÉTABLIS SUR LA BASE DU PÉRIMÈTRE DU GROUPE AU 30 JUIN 2022.

Objectif : au moins 70 % de l'effectif moyen bénéficie chaque année d'une formation

PART DES COLLABORATEURS AYANT BÉNÉFICIÉ D'UNE FORMATION



→ Cet indicateur permet d'évaluer la part de collaborateurs ayant bénéficié d'au moins une formation sur l'année civile. Sur 2022, **86 % des collaborateurs** ont bénéficié d'une formation.

Objectif : continuer d'impliquer les collaborateurs dans les grandes décisions/ projets du groupe

IMPLIQUER LES COLLABORATEURS DANS LES GRANDES DÉCISIONS / PROJETS DU GROUPE



→ InVivo sollicite régulièrement l'avis des collaborateurs, au travers de sondages ou de plateformes de contribution. Ainsi, en 2022, les collaborateurs ont pu exprimer leurs attentes après l'acquisition du groupe Soufflet en participant à un sondage interne #OserEnsemble puis soumettre leurs idées dans le cadre de la co-construction du nouveau plan stratégique 2030.

AVIS DU COMITÉ DE MISSION

→ Le Comité de mission constate qu'InVivo a atteint les objectifs contribuant au développement des compétences de ses collaborateurs.

La part des collaborateurs ayant bénéficié d'une formation atteint 86% et dépasse largement l'objectif. Nous saluons particulièrement les dispositifs de consultation des collaborateurs #OserEnsemble et de co-construction du nouveau plan stratégique 2030 by InVivo, qui ont remporté un franc succès auprès des collaborateurs.



Formations : équité et praticité

La montée en compétences des salariés, de façon adaptée aux besoins et aux moyens spécifiques des métiers ou des sites, guide l'offre de formations des activités du groupe InVivo. Cette offre doit aussi respecter le principe d'égalité de l'accès à la formation : respect des délais de convocation, vigilance à l'égard des temps partiels, détermination des lieux de formation proches du domicile, déploiement des systèmes de e-learning...

Au niveau du groupe InVivo, un partenariat a été noué avec OpenClassRooms pour le déploiement du e-learning et le développement de la culture apprenante. Des sessions de formation-information des managers ont été organisées par le groupe sur des points pratiques de management (entretien

d'embauche, accueil d'un nouvel embauché, Entretien Annuel d'Evaluation Professionnelle ...).

Malteries Soufflet a également mis en place la plateforme « Learning club » pour des formations en e-learning et l'intégration des cadres nouvellement embauchés.

Enfin, Bioline by InVivo a poursuivi son Parcours de formation managers «Leadership Model Bioline», axé sur trois thématiques : « mobiliser pour atteindre les objectifs du projet Bioline », « animer, communiquer et faire grandir » et « stimuler l'innovation et l'ouverture ». Cette formation permet, quelle que soit la filiale, de partager une vision commune des bonnes pratiques en termes de management et d'animation des équipes.



Co-construction du projet stratégique 2030 by InVivo

Lors d'un forum collaborateurs réunissant près de 500 collaborateurs ambassadeurs à La Défense le 15 juin 2022, Thierry Blandinières, directeur général du groupe, a invité l'ensemble des salariés à participer à la co-construction du nouveau projet stratégique 2030 by InVivo. S'appuyant sur un dispositif déjà expérimenté en 2019, cette démarche de co-construction et sa plateforme digitale de contribution ont remporté un franc succès auprès des collaborateurs de tous les métiers : 2 350 participants (visiteurs sur la plateforme, contributeurs ou votants), 1 136 idées proposées et 12 000 votes collectés (chaque collaborateur pouvait voter pour autant d'idées qu'il le souhaitait). Cette mobilisation illustre la dynamique dans laquelle les collaborateurs du nouvel ensemble InVivo-Soufflet sont engagés, en même temps que leur fort intérêt pour les sujets RSE, qui ont concerné la grande majorité des 1136 idées émises.

La phase de restitution a été initiée dès septembre 2022 avec, en premier lieu, « Les Rencontres 2030 » réunissant 200 collaborateurs en région lors de 4 réunions entre septembre et octobre, qui ont permis de prioriser les grandes thématiques remontées sur la plateforme de contribution. D'autres étapes de la restitution ont été organisées auprès du Comité des dirigeants, des élus et enfin de l'ensemble des collaborateurs du groupe.



INCITER

au code de conduite

Mission #7

Appliquer le code de conduite d'InVivo à l'égard de ses parties prenantes stratégiques, dans le respect des droits de l'Homme et des principes directeurs de l'OCDE, y compris à l'égard de ses fournisseurs et clients, et protéger les données personnelles.

Cette mission vise à déployer le code de conduite du groupe et à l'appliquer à l'ensemble de ses parties prenantes stratégiques, en France et à l'international : les fournisseurs et les clients mais aussi les collaborateurs.

3 INDICATEURS DE SUIVI

Objectif : le code de conduite est déployé dans 100 % des pays (périmètre InVivo)

PART DES PAYS DE PRÉSENCE DANS LESQUELS LE CODE DE CONDUITE EST APPLIQUÉ

→ Cet indicateur permet de mesurer le déploiement du code de conduite dans les pays de présence du groupe. Pour cet exercice, sur le périmètre InVivo, le code de conduite est déployé sur 16 des pays de présence, soit 89 %.

PART DES FOURNISSEURS AYANT SIGNÉ LA CHARTE ACHATS RESPONSABLES

→ La Charte Achats Responsables a été finalisée le 1er juillet 2023. Cet indicateur ne sera donc mesuré qu'à compter du prochain exercice.

Objectif : au moins 50 % des collaborateurs connectés ont suivi le e-learning « Code de conduite »

PART DES COLLABORATEURS CONNECTÉS AYANT SUIVI ET FINALISÉ LE E-LEARNING «CODE DE CONDUITE»

→ Cet indicateur permet de suivre la formation des collaborateurs au code de conduite du groupe. Il semble important de préciser que depuis l'acquisition du groupe Soufflet en décembre 2021, un projet d'harmonisation des codes de conduite a été lancé : le nouveau code de conduite unifié devrait être finalisé sur Q4 2024. Pour cet exercice, le pourcentage de collaborateurs connectés ayant suivi la formation est de 46 %, ce qui ne permet pas d'atteindre l'objectif fixé à 50 %. Un plan d'actions a été défini et une campagne de sensibilisation des collaborateurs au nouveau code de conduite groupe sera lancée sur Q1 2024.

AVIS DU COMITÉ DE MISSION

→ Le Comité de mission constate que sur l'exercice 2022-2023, l'objectif opérationnel relatif à la formation des collaborateurs au code de conduite du groupe n'a pu être atteint mais que des plans d'actions efficaces ont déjà été mis en œuvre. Et nous tenons à saluer le choix du groupe de maintenir une trajectoire ambitieuse, tout en élargissant le périmètre dès 2023-2024.

Même si l'un des objectifs opérationnels n'est pas atteint, nous reconnaissons les efforts et moyens déployés par InVivo pour la réalisation de cette mission.



Une nouvelle Charte Achats Responsables

Fruit de la collaboration entre la Direction des Achats et la Direction RSE du groupe InVivo, une nouvelle politique d'achats responsables et une charte RSE Fournisseurs ont été élaborées durant l'exercice, prenant en compte divers critères : éthique environnementale et sociétale, bilan carbone, biodiversité, recyclabilité, respect des normes Iso 20400 (économie circulaire) ... Ces critères ont commencé à être intégrés dans nos cahiers des charges ou dans les évaluations de nos fournisseurs,

avec l'objectif d'atteindre 80% de fournisseurs engagés dans cette démarche responsable, sur laquelle tous nos acheteurs ont été formés fin 2022 (notamment pour accompagner nos partenaires fournisseurs dans cette dynamique RSE).



Conformité : un dispositif unifié

Un nouveau code de conduite unifié a été finalisé en septembre 2023. Ce travail, débuté dès le rachat du groupe Soufflet par InVivo, a permis d'harmoniser des pratiques historiquement différentes, du fait de l'exposition internationale et des risques liés à chaque périmètre.

Ce code de conduite ne se limite pas à la stricte application des lois, normes et règlements en vigueur dans les divers pays où nous opérons. Il permet d'afficher les engagements clairs et ambitieux du groupe InVivo en matière d'éthique des affaires ou de corruption auprès de l'ensemble de ses parties prenantes et, plus particulièrement, auprès de ses collaborateurs.

Ces engagements détaillés s'articulent autour de plusieurs politiques et procédures de principes complémentaires :

- politique anti-corruption
- politique anti-sanctions
- politique anti-concurrence
- transparence des liens d'intérêts
- politique en matière d'éthique des affaires
- procédures d'évaluation des tiers
- dispositif d'alerte

Un plan d'actions a été élaboré, afin d'inciter l'ensemble des collaborateurs, notamment les nouveaux arrivants, à suivre un module de sensibilisation au nouveau code de conduite. La part des collaborateurs ayant suivi ce module de sensibilisation est l'un des indicateurs suivi et vérifié par le Comité de mission.

Annexe 1 : tableau des actions/ objectifs/indicateurs de suivi de la mission

MISSIONS	ENGAGEMENT	OBJECTIF OPÉRATIONNEL	INDICATEUR	RÉSULTATS	ATTEINTE DE L'OBJECTIF	ACTIONS CONTRIBUTIVES
1. IMPULSER Renforcer l'adhésion de ses membres et leur capacité à transformer durablement l'agriculture et assurer la qualité et la sécurité alimentaire, en France et dans le monde	Sensibiliser nos parties prenantes à la transition agricole et alimentaire	A minima 4000 personnes sensibilisées par an et augmentation chaque année	Nombre d'événements pour promouvoir, sensibiliser les parties prenantes	4 événements	ATTEINT 	Visites des plateformes d'essais Soufflet Agriculture, Salon d'expérimentation Openfield (Bioline), Live Expo TERACTION, Webinaires de la Journée Développement Durable du groupe
			Trafic généré par les événements pour promouvoir/sensibiliser	4509 participants		
	Former nos parties prenantes à la transition agricole et alimentaire	A minima 400h par an et augmentation chaque année	Nombre d'heures de formation	3 222 heures de formation	ATTEINT 	Ateliers Fresque du Climat Agrosolutions, formations AFNA Agrosolutions, formations TERACTION Campus Nature & Talents
2. CONVERGER Intégrer sa raison d'être à sa stratégie globale ainsi qu'à celle de ses marques, tout en l'adaptant aux entités qui composent son groupe	Sensibiliser les parties prenantes internes et externes sur le dispositif de mission en communiquant auprès de ces cibles	Création d'une page dédiée sur le site internet du groupe	Nombre de communications diffusées auprès des parties prenantes internes et externes	1 communication	ATTEINT 	Création d'une page dédiée sur le site internet du groupe

MISSIONS	ENGAGEMENT	OBJECTIF OPÉRATIONNEL	INDICATEUR	RÉSULTATS	ATTEINTE DE L'OBJECTIF	ACTIONS CONTRIBUTIVES
3. INNOVER Développer en continu, par et avec la recherche et le digital, ses savoirs et ses capacités d'innovation pour préparer les solutions d'avenir, à impact positif, et contribuer à relever les grands défis environnementaux	Investir dans la R&D pour créer des offres à impact positif	2022-2023 : au moins 40 % d'investissements R&D alloués aux Offres à Impact Positif (périmètre d'investissement éligible au CIR) 2025-2026 : au moins 50 %	Part des investissements R&D alloués aux Offres à Impact Positif	42 %	ATTEINT 	57 projets à impact positif concernés
	Programme InVivo Quest : tester les projets sélectionnés dans nos réseaux	100 % des projets N-1 ont été testés dans nos réseaux Trajectoire : adresser l'ensemble des métiers d'ici 2025-2026 (sur 3 ans - hors négoce)	Part des projets N-1 testés dans nos réseaux	6 projets testés, soit 100 % des projets sélectionnés	ATTEINT 	
	Déployer des innovations pilotes répondant aux enjeux environnementaux, sociaux et sociétaux	Innovations pilotes répondant aux enjeux environnementaux, sociétaux et économiques déployées dans le réseau InVivo	Nombre d'innovations pilotes	4 innovations retenues (indicateur qualitatif)	ATTEINT 	La 1 ^{ère} filière Orge responsable tracée en France, la structure Carbon&Co qui accompagne le montage de projets label bas-carbone, l'expérimentation sur les biochars mise en place par Agrosolutions, les 14 indicateurs développés pour mesurer l'empreinte biodiversité, expérimentés sur le salon Openfield.

MISSIONS	ENGAGEMENT	OBJECTIF OPÉRATIONNEL	INDICATEUR	RÉSULTATS	ATTEINTE DE L'OBJECTIF	ACTIONS CONTRIBUTIVES
4. COMBINER Co-construire avec ses partenaires, des produits et services éco-conçus et/ou sourcés responsablement et des circuits de distribution responsables, créateurs de valeur économique, environnementale et sociale	Offres à impact positif	Augmentation annuelle de la part de CA associée à des offres à impact positif Trajectoire : d'ici 2030, au moins 50 % du CA est réalisé par des offres à impact positif	Part de CA réalisé par des offres à impact positif	38 %	ATTEINT 	Offres qui prennent en compte les impacts sociétaux, économiques et environnementaux, tout au long de la chaîne de valeur depuis leur conception jusqu'à leur utilisation par le client final.
	Agriculture durable	Plus de 25 % des cultures collectées dans une démarche durable par an	Pourcentage des volumes de cultures collectées dans une démarche durable	31 %	ATTEINT 	Démarche Semons du Sens pour le blé et l'orge, ou encore Bio, HVE et Vignerons Engagés pour le vin.
6. ENGAGER Développer en continu, les compétences de ses collaborateurs, leur capacité de prise d'initiative et le niveau du dialogue social, dans l'affirmation de ses valeurs coopératives.	Former les collaborateurs	Au moins 70 % de l'effectif moyen bénéficie chaque année d'une formation Trajectoire : au moins 80 % d'ici 2025-2026	Part des collaborateurs ayant bénéficié d'une formation	86 %	ATTEINT 	
	Impliquer les collaborateurs dans les grandes décisions/projets du groupe	Continuer d'impliquer les collaborateurs dans les grandes décisions/projets du groupe	Nombre de sondages réalisés / plateforme de contribution	Indicateur qualitatif	ATTEINT 	Co-construction du nouveau plan stratégique 2030 by InVivo

MISSIONS	ENGAGEMENT	OBJECTIF OPÉRATIONNEL	INDICATEUR	RÉSULTATS	ATTEINTE DE L'OBJECTIF	ACTIONS CONTRIBUTIVES
7. INCITER Appliquer le code de conduite d'InVivo à l'égard de ses parties prenantes stratégiques, dans le respect des droits de l'Homme et des principes directeurs de l'OCDE, y compris à l'égard de ses fournisseurs et clients, et de protéger les données personnelles.	Déployer le code de conduite dans tous les pays de présence	Le code de conduite est déployé dans : 100 % des pays en 23-24 (périmètre InVivo) 100 % des pays en 2024-2025 (incluant périmètre Soufflet)	Pourcentage des pays de présence dans lesquels le nouveau code de conduite groupe est déployé	89 %	N/A Pas d'objectif opérationnel 2022-2023	16 pays sur les 18 pays de présence.
	Déployer la charte achats responsables	D'ici 2025 : 80 % fournisseurs existants ont signé la charte Achats Responsables D'ici 2027 : 98 % des fournisseurs existants ont signé la charte Achats Responsables (CA > 150k€ et criticité)	Pourcentage de fournisseurs existants ayant signé la charte Achats Responsables	Évalué en 2023-2024	N/A Pas d'objectif opérationnel 2022-2023	La charte a été lancée au 1 ^{er} juillet 2023, il n'y a donc pas d'indicateur sur l'exercice 22/23
	Sensibiliser au Code de conduite	2022 - 2023 : ≥ 50 % des collaborateurs connectés 2023 - 2024 : ≥ 50 % des collaborateurs connectés (périmètre Soufflet inclus) 2025 - 2026 : 80 % des collaborateurs connectés	Part des collaborateurs connectés ayant suivi le e-learning «code de conduite»	46 %	NON ATTEINT 	La charte a été lancée au 1 ^{er} juillet 2023, il n'y a donc pas d'indicateur sur l'exercice 22/23

Annexe 2 : note méthodologique

La démarche de rapport du Comité de mission du groupe InVivo vise à répondre aux obligations prévues à l'article L. 210-10 du code de commerce français.

1. Période et fréquence de reporting

Les données collectées couvrent la période du 1er juillet 2022 au 30 juin 2023 en ce qui concerne l'exercice 2022-2023, à l'exclusion des données concernant la formation des collaborateurs du groupe (mission 6) et des investissements R&D alloués aux Offres à Impact Positifs (mission 3) qui couvrent l'année civile 2022. La remontée de ces données est prévue à une fréquence annuelle.

2. Périmètre

Le périmètre du rapport a pour objectif d'être représentatif des activités du groupe InVivo. Il est défini selon les règles suivantes :

- seules les sociétés consolidées dans les états financiers selon la méthode de l'intégration globale sont incluses dans le périmètre du rapport ;

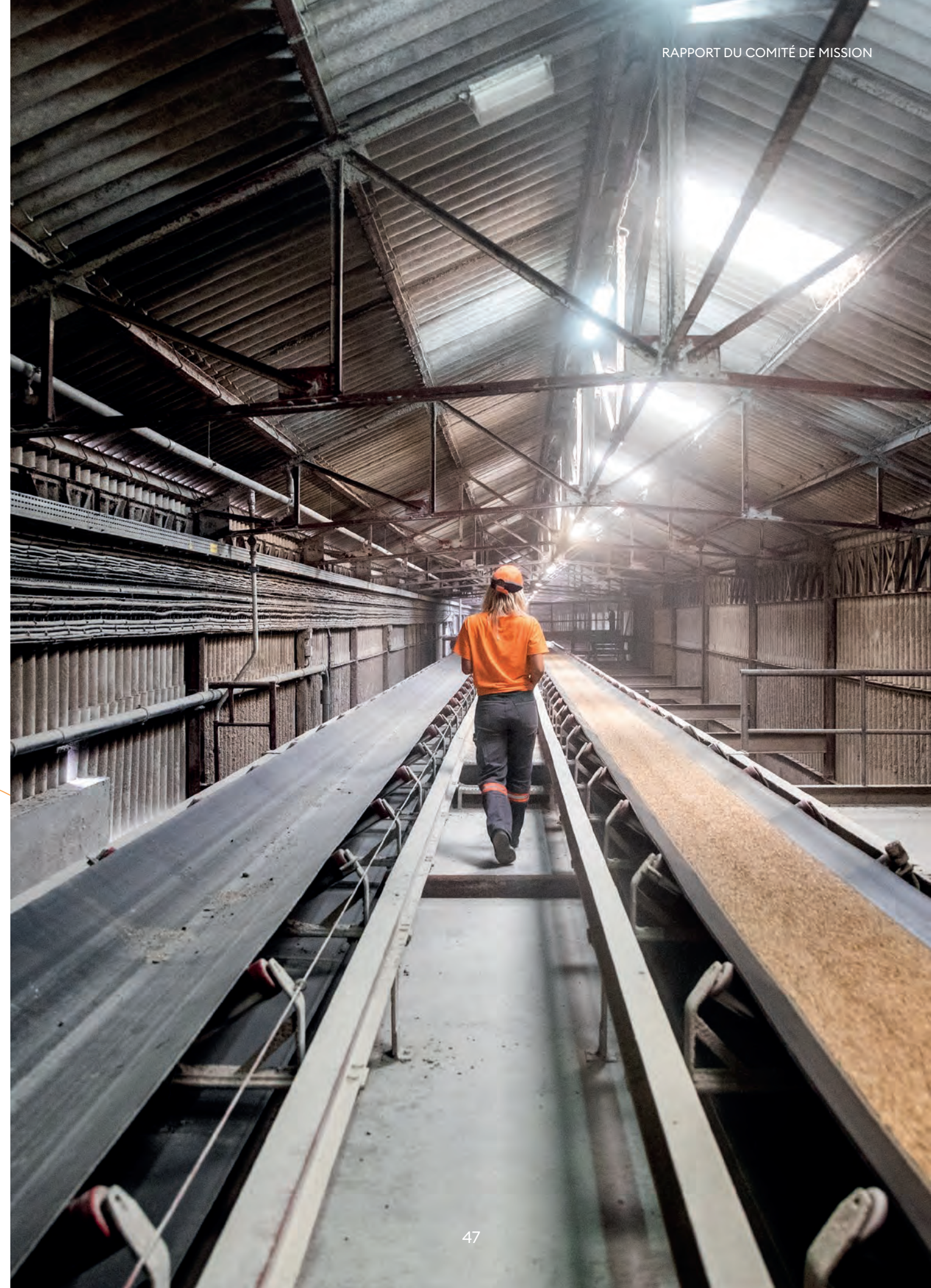
- pour les activités de distribution, seuls les magasins intégrés sont inclus dans le périmètre du rapport, à l'exclusion des magasins franchisés ;

- les entités intégrées ou créées au cours de l'année N seront incluses au rapport de l'année N+1 ou N+2, afin d'adopter une démarche progressive ;

- les entités cédées au cours de l'année N sont exclues du périmètre du rapport de l'année N.

La mise à jour du périmètre pour le rapport de l'année N s'effectue au 1er juillet de l'année N par la direction du groupe InVivo.

Les spécificités liées à la restriction de périmètre concernant certains indicateurs sont précisées dans la partie « 3. Spécificités et limites méthodologiques ».



3. Spécificités et limites méthodologiques

INDICATEURS	PÉRIMÈTRE DU RAPPORT 2022-2023	SPÉCIFICITÉS MÉTHODOLOGIQUES
Part du chiffre d'affaires généré par des offres à impact positif	<p>Groupe FR et international hors produits de négoce complémentaires et marginaux pour EPISENS et Soufflet Agriculture (exclusions inférieures à 10% du CA total), hors Marques Nationales pour Teract,</p> <p>Pour Bioline concerne :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Seeds : Semences de France, Aegilops, LS Production • Solutions : AgroSolutions • Cropcare : Bioline Agrosiences (Bioline France, Iberia, US, UK, Dudutech Kenya), Phyteurop (site France) <p>Union InVivo : Fertiline (hors activité import / centrale d'achats de Fertiline), Logistique et Stockage</p> <p>Division Ingrédients sans les filiales de AIT = Soufflet Biotechnologies + AIT France (les filiales hors FR ne sont pas incluses à date)</p>	<p>La qualification de l'offre d'InVivo au regard de la définition des critères d'une offre à impact positif, celle-ci pouvant varier selon les spécificités des métiers, des spécificités de critères par métier sont donc appliquées.</p> <p>Méthode par enjeux :</p> <p>Autorisations d'exclusion Au sein d'une Division, il est possible d'extraire une partie du périmètre si et seulement si cette exclusion est dûment argumentée, et autorisée par le Comité OIP Groupe et si elle représente une faible part du CA de la Division (cette part sera précisée dans la procédure OIP écrite par la Division).</p> <p>On s'appliquera à considérer que les exclusions de périmètres sont temporaires. A moyen terme ou long terme ces produits devront être intégrés à la démarche en suivant une méthodologie OIP adaptée.</p> <p>Les Divisions peuvent choisir l'exclusion de la part de CA liée à la vente de co-produits et de valorisation des rebuts (jusqu'à 10% d'exclusion maximum). Si tel est le cas, elles le mentionnent dans leur procédure OIP et justifient dûment cette position (ex : La valorisation des rebuts entre dans le CA Global mais le rebut est sous-valorisé vs le produit fini qu'il devait être. Il ne s'agit donc pas d'une OIP à part entière même si c'est un rebut d'une fabrication d'OIP). Cette position doit recevoir la validation du Comité OIP Groupe en charge de veiller à l'harmonisation des démarches.</p>

INDICATEURS	PÉRIMÈTRE DU RAPPORT 2022-2023	SPÉCIFICITÉS MÉTHODOLOGIQUES
Part du chiffre d'affaires généré par des offres à impact positif		<p>Méthode par piliers :</p> <p>Autorisations d'exclusion On s'appliquera à considérer que les exclusions de périmètres sont temporaires. A moyen terme ou long terme ces produits devront être intégrés à la démarche en suivant une méthodologie OIP adaptée.</p> <p>Les Divisions peuvent choisir l'exclusion de la part de CA liée à la vente de co-produits et de valorisation des rebuts (jusqu'à 10 % d'exclusion maximum). Si tel est le cas, elles le mentionnent dans leur procédure OIP et justifient dûment cette position (ex : La valorisation des rebuts entre dans le CA Global mais le rebut est sous-valorisé vs le produit fini qu'il devait être.</p> <p>Il ne s'agit donc pas d'une OIP à part entière même si c'est un rebut d'une fabrication d'OIP). Cette position doit recevoir la validation du Comité OIP Groupe en charge de veiller à l'harmonisation des démarches.</p> <p>Méthode par critère :</p> <p>Pas d'exclusion de périmètre précisé mais il est écrit que la démarche s'applique en priorité aux MDD.</p>

PÉRIMÈTRE DU RAPPORT 2022-2023	PÉRIMÈTRE DU RAPPORT 2022-2023	SPÉCIFICITÉS MÉTHODOLOGIQUES
Pourcentage des volumes de cultures collectés dans une démarche durable	Soufflet Agriculture FR,	
Part de l'effectif ayant bénéficié d'une formation	Cordier FR	
Pourcentage de pays dans lesquels le code de conduite groupe est déployé	Effectif en France, hors InVivo Digital Factory, Aladin.farm	
Pourcentage de collaborateurs connectés ayant suivi et finalisé le e-learning « code de conduite »	Périmètre historique InVivo, hors métier « Soufflet »	

KPMG

KPMG S.A.
 Tour Eqho
 2 avenue Gambetta
 CS 60055
 92066 Paris la Défense Cedex

INVIVO GROUP S.A.

Rapport de l'organisme tiers indépendant sur la vérification de l'exécution des objectifs sociaux et environnementaux

Exercice clos le 30 juin 2023
 INVIVO GROUP S.A.
 83 avenue de la Grande Armée
 75782, Paris Cedex 16

KPMG S.A., société d'expertise comptable et de commissaires aux comptes inscrite au Tableau de l'Ordre des experts comptables de Paris sous le n° 14-30080101 et rattachée à la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Versailles et du Centre. Société française membre du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais (« private company limited by guarantee »).

Société anonyme à conseil d'administration
 Siège social :
 Tour EQHO
 2 avenue Gambetta
 CS 60055
 92066 Paris La Défense Cedex
 Capital social : 5 497 100 €
 775 726 417 RCS Nanterre

INVIVO GROUP S.A.

83 avenue de la Grande Armée

Rapport de l'organisme tiers indépendant sur la vérification de l'exécution des objectifs sociaux et environnementaux

Exercice clos le 30 juin 2023

À l'assemblée générale de la société,

En notre qualité d'organisme tiers indépendant (« tierce partie ») de votre société (ci-après « entité »), accrédité par le COFRAC sous le numéro 3-18841, nous avons mené des travaux visant à formuler un avis motivé exprimant une conclusion d'assurance modérée sur les informations historiques (constatées et extrapolées) liées à l'exécution des objectifs sociaux et environnementaux que votre entité s'est fixés sur le périmètre concerné par la qualité de société à mission telles que présentées dans le rapport du comité de mission et relatives à la période allant du 1er juillet 2022 au 30 juin 2023, joint au rapport de gestion en application des dispositions de l'article L. 210-10 du code de commerce.

Conclusion

Nos travaux nous ont permis de vérifier l'atteinte des objectifs statutaires de l'entité sauf pour un objectif opérationnel « Au moins 50% des collaborateurs connectés ont suivi le e-learning « Code de conduite » » inclus au sein de l'objectif statutaire « Inciter – Appliquer le code de conduite d'INVIVO à l'égard de ses parties prenantes stratégiques, dans le respect des droits de l'Homme et des principes directeurs de l'OCDE, y compris à l'égard de ses fournisseurs et clients, et de protéger les données personnelles ».

Concernant l'indicateur « Pourcentage de collaborateurs connectés ayant suivi et finalisé le e-learning « code de conduite » » il nous a été impossible de parvenir à une conclusion, en raison d'un manque de fiabilité des données remontées qui nous conduit à constater la non-atteinte de la cible définie pour 2023-24, comme indiqué dans le rapport du Comité de mission, et ce bien que les moyens alloués à l'atteinte de cet objectif aient été jugés adéquats.

En raison de l'importance des faits décrits ci-dessus, nous n'avons pas été en mesure de collecter les éléments suffisants et appropriés pour émettre une conclusion sur le respect par l'entité de l'objectif social et environnemental « Inciter – Appliquer le code de conduite d'INVIVO à l'égard de ses parties prenantes stratégiques, dans le respect des droits de l'Homme et des principes directeurs de l'OCDE, y compris à l'égard de ses fournisseurs et clients, et de protéger les données personnelles » retenu en application du 2° de l'article L. 210 10 et inscrit dans ses statuts, qu'elle s'est donné pour mission de poursuivre, en cohérence avec sa raison d'être et son activité au regard de ses enjeux sociaux et environnementaux.

INVIVO GROUP S.A.Rapport de l'organisme tiers indépendant sur la vérification de l'exécution des objectifs sociaux et environnementaux
Exercice clos le 30 juin 2023

Sur la base des procédures que nous avons mises en oeuvre, telles que décrites dans la partie « Nature et étendue des travaux », et des éléments que nous avons collectés, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause, sur le périmètre concerné par la qualité de société à mission et à la fin de la période couverte par notre vérification,

- le fait que l'entité ait atteint les objectifs opérationnels qu'elle a définis pour chacun des autres objectifs sociaux et environnementaux, et que
- par conséquent, la société INVIVO Group respecte chacun des autres objectifs sociaux et environnementaux qu'elle s'est donné pour mission de poursuivre, en cohérence avec sa raison d'être et son activité au regard de ses enjeux sociaux et environnementaux.

Commentaires

Sans remettre en cause la conclusion exprimée ci-dessus, nous formulons les commentaires suivants. En raison de la mise en place récente du dispositif de pilotage de la mission ainsi que d'évolutions fortes au sein des activités du Groupe :

- Certains objectifs de la mission ont fait l'objet d'une stabilisation récente pour l'exercice 2022-2023 ou sont définis à court-terme, leurs trajectoires restant à préciser pour les exercices à venir.
- Les diligences menées ont mis en évidence des axes d'amélioration à apporter en matière de définition, périmètre, traçabilité et contrôle interne sur certains indicateurs de suivi des objectifs de la mission. Ces axes d'amélioration ne remettent pas en cause l'atteinte des objectifs opérationnels.

Préparation des informations liées à l'exécution des objectifs sociaux et environnementaux

L'absence de cadre de référence généralement accepté et communément utilisé ou de pratiques établies sur lesquels s'appuyer pour évaluer et mesurer les informations liées à l'exécution des objectifs sociaux et environnementaux permet d'utiliser des techniques de mesure différentes, mais acceptables, pouvant affecter la comparabilité entre les entités et dans le temps.

Par conséquent, les informations liées à l'exécution des objectifs sociaux et environnementaux doivent être lues et comprises en se référant aux procédures de l'entité, (ci-après le « Référentiel ») dont les éléments significatifs sont présentés dans le rapport du comité de mission (ou disponible sur le site internet ou sur demande au siège de l'entité).

¹ *Accréditation Cofrac Inspection, n°3-1884, portée disponible sur le site www.cofrac.fr INVIVO GROUP S.A.*

Limites inhérentes à la préparation des informations liées à l'exécution des objectifs sociaux et environnementaux

Les informations peuvent être sujettes à une incertitude inhérente à l'état des connaissances scientifiques ou économiques et à la qualité des données externes utilisées. Certaines informations présentées sont sensibles aux choix méthodologiques, hypothèses et/ou estimations retenues pour leur établissement.

Responsabilité de l'entité

Il appartient à l'entité :

- de constituer un comité de mission chargé d'établir annuellement un rapport en application des dispositions de l'article L. 210-10 du code de commerce ;
- de sélectionner ou d'établir des critères et procédures appropriés pour élaborer le Référentiel de l'entité ;
- de concevoir, mettre en oeuvre et maintenir un contrôle interne sur les informations pertinentes pour la préparation du rapport du comité de mission ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement des informations liées à l'exécution des objectifs sociaux et environnementaux ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultant d'erreurs ;
- d'établir les informations liées à l'exécution des objectifs sociaux et environnementaux conformément au Référentiel et mises à disposition du comité de mission.

Il appartient au comité de mission d'établir son rapport en s'appuyant sur les informations liées à l'exécution des objectifs sociaux et environnementaux transmises par l'entité et en procédant à toute vérification qu'il juge opportune.

Ce rapport est joint au rapport de gestion du Conseil d'administration.

Responsabilité de l'organisme tiers indépendant

En application des dispositions de l'article R. 210-21 du code de commerce, il nous appartient, sur la base de nos travaux, de formuler un avis motivé exprimant une conclusion d'assurance modérée sur le respect par l'entité des objectifs sociaux et environnementaux qu'elle s'est fixés sur le périmètre concerné par la qualité de société à mission.

Comme il nous appartient de formuler une conclusion indépendante sur les informations liées à l'exécution des objectifs sociaux et environnementaux, nous ne sommes pas autorisés à être impliqués dans la préparation desdites informations, car cela pourrait compromettre notre indépendance.

INVIVO GROUP S.A.Rapport de l'organisme tiers indépendant sur la vérification de l'exécution des objectifs sociaux et environnementaux
Exercice clos le 30 juin 2023**Dispositions réglementaires et doctrine professionnelle applicable**

Nos travaux décrits ci-après ont été effectués conformément aux dispositions de l'article R. 210-21 du code de commerce, et à la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes, notamment l'avis technique de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes, Intervention du commissaire aux comptes, intervention de l'OTI – Sociétés à mission, tenant lieu de programme de vérification.

Moyens et ressources

Nos travaux ont mobilisé les compétences de quatre personnes et se sont déroulés entre décembre 2022 et novembre 2023 sur une durée totale d'intervention de six semaines.

Nous avons fait appel, pour nous assister dans la réalisation de nos travaux, à nos spécialistes en matière de développement durable et de responsabilité sociétale. Nous avons notamment mené une dizaine d'entretiens avec les personnes responsables de la préparation des informations historiques liées à l'exécution des objectifs sociaux et environnementaux.

Nature et étendue des travaux

Nous avons planifié et effectué nos travaux en prenant en compte le risque d'anomalies significatives sur les informations relatives à l'exécution des objectifs sociaux et environnementaux que l'entité se donne pour mission de poursuivre sur le périmètre concerné par la qualité de société à mission.

Nous estimons que les procédures que nous avons menées en exerçant notre jugement professionnel nous permettent de formuler une conclusion d'assurance modérée.

Nous avons pris connaissance des activités de l'entité sur le périmètre concerné par la qualité de société à mission, de la formulation de sa raison d'être ainsi que ses enjeux sociaux et environnementaux.

Nos travaux ont porté sur :

- d'une part, la cohérence des objectifs sociaux et environnementaux retenus en application du 2° de l'article L. 210 10 et inscrits dans ses statuts, de la raison d'être de l'entité précisés dans ses statuts (ci-après « raison d'être ») et de son activité au regard de ses enjeux sociaux et environnementaux ;
- d'autre part, l'exécution de ces objectifs.

Concernant la cohérence des objectifs, de la raison d'être et de l'activité de l'entité au regard de ses enjeux sociaux et environnementaux :

- Nous avons conduit des entretiens destinés à apprécier l'engagement de la direction et des membres de la gouvernance au regard des attentes des principales parties prenantes internes ou externes concernées par l'activité de l'entité.

- Nous avons apprécié les processus mis en place pour structurer et formaliser cette démarche en nous appuyant sur :

- les informations disponibles dans l'entité (par exemple, procès-verbaux des réunions du conseil, échanges avec le comité social et économique, comptes rendus ou support des réunions avec des parties prenantes internes ou externes, analyses des risques) ;

- la feuille de route de société à mission et le dernier rapport du comité de mission établi depuis la dernière vérification ;

- le cas échéant, ses publications (rapport de gestion, Déclaration de performance extra-financière, sur le site internet).

- Nous avons ainsi apprécié, compte tenu de l'activité de l'entité au regard de ses enjeux sociaux et environnementaux, la cohérence entre :

- les informations collectées ;

- la raison d'être et

- les objectifs sociaux et environnementaux formulés dans les statuts.

Concernant l'exécution des objectifs sociaux et environnementaux, nous nous sommes enquis de l'existence d'objectifs opérationnels et d'indicateurs clés de suivi et de mesure de leur atteinte par l'entité à la fin de la période couverte par la vérification pour chaque objectif social et environnemental, et nous avons vérifié si les objectifs opérationnels ont été atteints au regard des trajectoires définies par l'entité sur le périmètre concerné par la qualité de société à mission.

Pour ce faire, nous avons réalisé les diligences suivantes :

- nous avons pris connaissance des documents établis par l'entité pour rendre compte de l'exercice de sa mission, notamment les dispositions précisant les objectifs opérationnels et les modalités de suivi qui y sont associées, ainsi que le rapport du comité de mission ;

- nous nous sommes enquis de l'appréciation de l'exécution des objectifs sociaux et environnementaux auprès du comité de mission et avons corroboré l'information collectée avec la perception qu'ont les parties prenantes des effets et impacts de l'entité. Par ailleurs, nous avons revu l'analyse présentée dans le rapport du comité de mission, les résultats atteints à échéance des objectifs opérationnels en regard de leurs trajectoires définies, pour permettre d'apprécier le respect des objectifs sociaux et environnementaux ;

- nous nous sommes enquis auprès de la direction générale de l'entité des moyens financiers et non financiers mis en oeuvre pour le respect des objectifs sociaux et environnementaux ;

- nous avons vérifié la présence dans le rapport du comité de mission d'indicateurs cohérents avec les objectifs

opérationnels et aptes à démontrer le positionnement des objectifs opérationnels sur leurs trajectoires définies ;

- nous avons apprécié l'adéquation des moyens mis en oeuvre visant au respect des objectifs opérationnels par rapport à leurs trajectoires, au regard de l'évolution des affaires sur la période ;

- nous avons vérifié la sincérité de l'ensemble de ces indicateurs, et notamment, nous avons :

- apprécié le caractère approprié du Référentiel de l'entité au regard de sa pertinence, son exhaustivité, sa fiabilité, sa neutralité et son caractère compréhensible ;

- vérifié que les indicateurs couvrent l'ensemble du périmètre concerné par la qualité de société à mission ;

- pris connaissance des procédures de contrôle interne mises en place par l'entité et apprécié le processus de collecte visant à la sincérité de ces indicateurs ;

- mise en oeuvre des contrôles et des procédures analytiques consistant à vérifier la correcte consolidation des données collectées ainsi que la cohérence de leurs évolutions ;

- mis en oeuvre des tests de détail sur la base de sondages ou d'autres méthodes de sélection, consistant à vérifier la correcte application des définitions et procédures et à rapprocher les données des pièces justificatives. Ces travaux ont été menés par des vérifications sur site au siège de l'entité et couvrent 100% des données utilisées pour le calcul des indicateurs ;

- apprécié la cohérence d'ensemble du rapport du comité de mission au regard de notre connaissance de l'entité et du périmètre concerné par la qualité de société à mission.

Les procédures mises en oeuvre dans le cadre d'une assurance modérée sont moins étendues que celles requises pour une assurance raisonnable effectuée selon la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes ; une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux de vérification plus étendus.

KPMG S.A.



Alphonse Delaroque
Associé

Fanny Houlliot
Expert ESG

Paris la Défense, le 4 décembre 2023
KPMG S.A.

INVIVO GROUP S.A.

Rapport de l'organisme tiers indépendant sur la vérification de l'exécution des objectifs sociaux et environnementaux
Exercice clos le 30 juin 2023

Rédaction : Bruno Rogowski - Constance de Gourcuff

Conception graphique : 

Crédits photos : Photothèque InVivo - Adobe Stock - Welcome To The Jungle - Unsplash



Retrouvez-nous
sur notre site internet
et nos réseaux sociaux :
www.invivo-group.com

